



COMPTE-RENDU DU CHSCT DU 27/07/2021

Ouverture de la séance présidée par Mr le Directeur, étaient présents pour la Direction : Mme Roques, Mme Nicolas, l'ISST Mme Ollivier, le médecin de prévention, et Mme Carbonnel.

Lecture des liminaires par les 3 organisations syndicales.

Ordre du jour :

- 1 programme de rénovation de la cité administrative P348
- 2 point d'information sur le CFP de Cavaillon
- 3 projet de loi relatif à la gestion de la crise sanitaire concernant l'obligation vaccinale pour les soignants et personnels administratifs exerçant au sein des hôpitaux

1 / programme P348

A l'occasion du comité INTER CT du 18/06/2021, il a été présenté aux organisations syndicales, l'APS ou avant projet sommaire comprenant le micro zoning qui correspond à l'implantation future des services sur la cité.

Pour rappel, le programme P348 est un projet de rénovation des cités administratives, ce projet doit impérativement combiner l'amélioration énergétique et la densification des cités avec l'arrivée de nouvelles administrations. La cité administrative d'Avignon a été présélectionnée pour un budget de 14,5 millions dont 10,5 millions de travaux et 4 millions de prestations de services (maître d'œuvre, architecte, etc.).

Pour le moment l'APS présente une facture de 19,5 millions, il a donc été demandé de revoir la copie avec un nouveau micro zoning correspondant à l'enveloppe des travaux. Il sera présenté à l'occasion de l'APD ou avant projet détaillé qui devrait être prêt pour début septembre. A priori la DDFIP sera toujours implantée sur les bâtiments 1 et 2 mais le réaménagement demandé à savoir par thématiques métiers sera peut-être plus subtile.

La rénovation énergétique quant à elle passera par la pose d'un système de pompe à chaleur réversible (chaud/froid) avec un boîtier par bureau qui permettra non pas de modifier la température mais uniquement de couper l'arrivée d'air si besoin, ce système sera cumulé avec une VMC permettant le renouvellement de l'air. De plus, il est prévu d'isoler les combles, les murs, et le remplacement des fenêtres pour du double vitrage pour celles qui n'en sont pas encore équipées.

Notre cher directeur, de part son passé à la PIE, semble être bien au fait des normes et caractéristiques techniques, et on peut se demander s'il n'a pas été mis là afin de mener ce projet à terme.

Sur les plans présentés, la cité conserve ces 3 accueils existants avec accès sur l'extérieur, et un accueil mutualisé inter administratif sera créé avec accès à l'extérieur et des box de tailles différentes afin de répondre aux demandes des services qui seront amenés à y recevoir leur public. Il reste à régler quelques points tels que la contrainte technique : wifi, copieurs... et qui assurera la gestion de la surveillance de ce nouveau lieu d'accueil.

Mme OLLIVIER, inspecteur santé et sécurité au travail, a demandé s'il était prévu la création d'espaces d'attente sécurisés pour les personnels en situation de handicap en cas d'incendie ?. Il s'agit en fait de lieux dédiés où les personnels peuvent attendre l'arrivée des secours à l'abri. La direction n'a pas été en mesure de répondre, comme à bien d'autres questions que les représentants syndicaux ont pu poser.

Au final, et en lien avec les remarques qu'avaient pu nous faire certains services à l'occasion des tournées de services en intersyndicale, il faudra rester vigilant sur les points suivants :

- amiante dans les sols à surveiller lors des travaux
- problème taille archives prévues : on nous a répondu que les archives ont été calibrées selon la demande des services, et qu'il y aurait des armoires dans les bureaux des agents en complément d'un lieu dédié soit dans le service, soit sur un autre étage soit au sous-sol.
- pas de salles de convivialité ou de réunions prévues dans certains services : il sera créé dans le bâtiment 3 des salles de réunion et de convivialité qui seront mutualisées.
- espace attribué à chaque agent : sur les plans l'espace paraît plus que riquiqui même s'il est soi-disant dans la norme....

De plus, quid des frais de déménagement, ainsi que du mobilier qui devra être changé, car l'actuel ne rentrera pas dans les futurs bureaux.

Les OS ont soulevé le problème de ces travaux qui auront lieu en zone occupée, il faudra donc déménager les services au gré des travaux pour une zone tampon dans le bâtiment 5.

La CGT restera extrêmement vigilante durant cette période, et le directeur à qui on a rappelé ses obligations, et notamment sa responsabilité pénale, nous a affirmé que les conditions de vie au travail des agents sont sa préoccupation première, à surveiller...

2 / CFP de Cavaillon

En date du 21/06/2021, la direction a été informée de la chute d'une partie du plafond dans les sanitaires de l'espace restauration du 1^{er} étage.

Une étude du site a eu lieu par un professionnel du bâtiment, il en ressort que seul 1/3 de la salle de convivialité et le bureau 109 sont à reprendre, et les dégâts sont dus à une mauvaise qualité des hourdis originaux de la structure.

L'accord pour rendre l'accès au 1^{er} étage sera donc donné une fois la remise en place des faux plafonds, ce qui à priori a déjà été fait, les agents vont donc pouvoir reprendre en présentiel mis à part pour le bureau 109.

La direction nous a affirmé vouloir remettre en état le CFP de Cavaillon via un audit de la structure, le rapport d'expertise a été communiqué aux OS.

Interrogée par la CGT sur le rappel à la déontologie de certains agents suite à une publication de photos sur dgfp en colère, le directeur a un peu nuancé ces propos en confirmant qu'il s'agissait juste d'un rappel via le chef de service sous la forme d'un courriel.

L'intersyndicale lui a quand même fait remarquer qu'aucun message de soutien n'a été adressé aux agents de Cavaillon, il a convenu de la justesse des propos et nous a promis d'y remédier rapidement.

3 / obligation vaccinale

Avant toutes discussions, le directeur nous a affirmé qu'il n'y avait plus de licenciements prévus, hurra quelle victoire....

Non sans rire, un peu de pédagogie avant de rentrer dans le vif du sujet.

Suite au discours du président Macron du 12/07/21, il a été voté par l'Assemblée Nationale puis le Senat, une loi relative à la gestion de la crise sanitaire, qui instaure l'obligation vaccinale pour les personnels soignants et administratifs travaillant physiquement dans les centres hospitaliers. Cette loi instaure également l'obligation de souscrire au pass sanitaire pour les salariés des lieux de culture, bars, restaurants, commerces au-delà d'une certaine superficie.

L'obligation du pass sanitaire consiste en la présentation de soit un schéma vaccinal complet, soit un test PCR de moins de 72h, soit un certificat récent de rétablissement de la covid, ou enfin un certificat de contre-indication à la vaccination.

Les agents de la DDFIP ne sont pas contraints au pass sanitaire sauf que à compter du 30/08/2021, « le pass sanitaire sera exigé pour les vérificateurs, huissiers, et auditeurs appelés à intervenir dans les établissements pratiquant des activités de loisirs ou de restauration, ainsi qu'aux établissements de santé, sociaux et médico-sociaux ».

Par contre les agents DDFIP qui travaillent dans les trésoreries hospitalières tels que le CHA/CHS ou celle de Carpentras sont eux soumis à l'obligation vaccinale (même pour les stagiaires ou les agents en télétravail).

Comme nous l'a expliqué notre directeur, la DGFIP a réagi promptement et a découpé cette obligation en trois temps :

- à compter du lendemain de la promulgation de la loi par le Conseil Constitutionnel soit le 06/08/2021(elle doit passer le 05/08), ces agents seront soumis à la présentation du pass sanitaire
- à compter du 15/09/2021 : les agents devront être vaccinés avec 2 doses + 7 jours, soit une tolérance pour ceux qui n'auraient qu'1 dose
- à compter du 15/10/2021 : les agents devront présenter un schéma vaccinal complet ou être positionnés en congés, ou bien suspendus sans traitement.

Après un bref inventaire, il s'avère que peu d'agents de ces trésoreries ne sont pas encore vaccinés, et pour ceux qui le souhaitent il leur est offert la possibilité de se faire vacciner dans l'enceinte des hôpitaux ou sur le site de Chabran à la préfecture, ou sur d'autres sites qui vont s'ouvrir durant l'été.

Pour les agents qui auraient une contre-indication à la vaccination, ils doivent faire établir un certificat par le médecin de prévention, ou agréé.

Pour les agents qui ne veulent pas se faire vacciner, et qui sont soumis à l'obligation vaccinale, notre DDFIP a été très clair : pas de télétravail, pas de détachement, et il appliquera strictement la consigne de la DG .

Pour la CGT c'est intolérable, oui à la vaccination et non à l'obligation, on restera très vigilant quant au sort réservé à ces agents qui peuvent compter sur tout notre soutien.

4 / QUESTIONS DIVERSES

Pour le site d'Apt qui n'est pas doté de système de climatisation, hormis des climatiseurs mobiles, les OS ont demandé la mise en place d'horaires aménagés ou continus en cas de fortes chaleurs soit 7h/15h.

Concernant la création du SGC de Vaison, il est prévu une réunion de fin de chantier sur la partie existante le 02/08, la partie accueil devrait être réalisée également début août, et pour la partie nouvelle le propriétaire se dit prêt à livrer les travaux pour le 15/09/2021. Ça tombe bien le SGC de Vaison doit démarrer le 01/09/2021.

POINT SUR LA SITUATION SANITAIRE DDFIP 84

Au 27/07/2021, on dénombre 3 cas contacts au sein de la DDFIP.

Le Directeur nous a promis l'envoi des informations relatives au département dès que ces dernières lui seront transmises.

N'hésitez pas à nous faire part de toute question concernant vos droits et des problèmes que vous pourriez rencontrer. (directement par courriel : cgt.ddfip84@dgfip.finances.gouv.fr)

VOS REPRÉSENTANTS CGT AU CHSCT
Eve Pucheu